

SOS, définition des liens citoyens interorganisationnels et des attentes des femmes et des enfants exploités dans les carrières minières du Kasai occidental, en RDC

CE QUE LES COMMUNAUTES LOCALES (EGLISES, ASSOCIATIONS FEMININES, COMMITES DES PARENTS, CLUBS DES JEUNES... ONT CONSTATE ET DECLARE: Cfr. P.V Focus groups du 10 Mars 2016/Luiza et Focus groups du 28 Nov. 2015/Tshpa.

De l'analyse des renseignements recueillis lors des différents entretiens que nous avons eus pendant les focus groupes co-animés avec les représentants des femmes et des enfants, les églises, les écoles, les clubs des jeunes, les associations féminines, les autorités locales et les leaders d'opinions, les points suivants ont retenu toute notre attention:

- Les personnes qui exploitent les femmes et les enfants dans les carrières minières sont des individus venus des différents horizons (RDC, Afrique, Chine, Liban,...) qui ont achetés auprès des autorités nationales des documents pour exploiter artisanalement l'or ou le diamant, parmi ceux -ci ont trouvé des officiers militaires, policiers, et autres personnes proches des autorités provinciales et nationales;
- Les communautés de leur part n'ont pas eu accès aux documents émis par l'administration pour l'exploitation dans leurs localités en vue de suivre et exiger les comptes selon les clauses contenues dans les documents;
- Il n'existe pas dans ces différentes localités, un mécanisme établi par l'Etat pour veiller aux droits des femmes et des enfants qui sont exploités dans les carrières minières, aucun projet ou initiative mené à l'aide des fonds issus des recettes perçues auprès des exploitants artisanaux par l'Etat, certains exploitants usent de leurs influences pour se soustraire aux taxes et aux droits des populations locales;

En effet, le partage des bénéfices issus des minerais se fait entre les exploitants artisanaux, les membres de la famille des chefs des terres et certaines personnes opérant dans l'informelle proche des représentants de l'administration.

- Les communautés riveraines comprennent toute de même que l'exploitation incontrôlée de l'or et de diamant est dangereuse si les humanitaires ne s'occupent véritablement des retombées sociales et, partant, de la préservation à long terme des avantages que chaque groupe peut en tirer.

- Les communautés riveraines comprennent aussi que si les sanctions prévues par la loi ne sont pas assez sévères, les lois, même si elles existent, et même si elles sont judicieuses, seront susceptibles d'être ignorées, d'où il envisager d'intenses campagnes de plaidoyer.
- Elles prennent actuellement conscience de la destruction des ressources sur tout avec l'exploitation chinoise qui se fait nuits et jour à l'absence des villageois et la nécessité de travailler pour leur restauration avec le concours de l'administration et des humanitaires. D'où, un besoin d'accompagnement pour la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion et l'exploitation minière.
- La mauvaise gouvernance et l'absence des grandes entreprises sensées observé un minimum des règles en matière des droits humains plonge les femmes et les enfants à subir la ruse des individus parfois moins instruits qui disposent les pouvoirs sur eux; Et pour tant le **Code Minier** en son **Article 26** et la Convention des Nations-Unies sur « les Pires Formes de Travail des Enfants » dont le **Bureau International de Travail (BIT)** considère l'exploitation minière artisanale impliquant les mineurs comme l'une des formes les plus pires de travail pour les enfants.
- Les obstacles financiers auxquels font face les ménages de ces localités est l'un des facteurs de blocage les plus importants à la scolarisation et à l'épanouissement des femmes car selon les ménages la scolarisation primaire des enfants reste une rubrique plus couteuse pour eux;

Les communautés déclarent(impuissamment) avoir prit conscience du pénible travail que les femmes et les enfants exercent, ce travail consiste pour la plupart des cas à :

- ❖ Creuser des galeries et de fosses de plus de 8 mètres de profondeur
- ❖ Extraire et transporter les lourdes charges (graviers etc.) à des longues distances
- ❖ Dynamiter les rochers à une magnitude que ne peut supporter une grossesse
- ❖ Plonger dans les eaux profondes pour y demeurer pendant quelques minutes
- ❖ Tamiser les graviers dans les eaux polluées
- ❖ Nettoyer les pierres précieuses dans les eaux non contrôlées
- ❖ Exercer les petits commerces dans les carrières minières ;
- ❖ Etc.

CE QUE LES ASSOCIATIONS DES FEMMES ET DES ADOLESCENTS/ENFANTS ATTENDENT DES DECIDEURS ET DES HUMANITAIRES OPERANT EN RDC:

Ci –dessous, les avis des enfants et des femmes exploités dans les localités minières du Kasai occidental

AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT ET DES BAILLEURS DES FONDS

- Que les **autorités et les humanitaires** intervenant en RDC créent des activités génératrices des revenus et les centres d’alphabétisation conscientisant pour les femmes et les filles mères, vivants dans les localités minières, et s’engagent à combattre l’impunité des violences sexuelles.
- Que les principales autorités et les humanitaires intervenant en RDC rapprochent les écoles des mines-villages étant donné que les enfants sont éloignés des écoles existantes ;
- Que les **autorités et les humanitaires** intervenant en RDC allouent des moyens conséquent à la construction des infrastructures scolaires et sanitaires en en mettant un accent particulier sur l’encadrement et la réinsertion familiale et scolaire des enfants, victimes de l’exploitation dans les concessions minières, avec aspect centres de rattrapage scolaire pour les enfants déscolarisés vivant dans les concessions minières ;
- Dans un premier temps, il est nécessaire de disposer d’une vision globale de l’exclusion scolaire, d’une mobilisation générale et d’une stratégie complète et financée pour s’attaquer efficacement et de manière conjointe à toutes ses formes des violations des droits des femmes et des enfants. Le principe est alors de mettre en place des interventions **de prévention** et de rattachage scolaire formalisées dans ce qui pourrait être un **Programme National de Protection et Réinsertion durable pour Enfants et Femmes Enceintes dans les Mines « PNEFEM »**. Etant donné l’importance et la transversalité de la question, la création de ce programme pourrait permettre d’opérationnaliser le pilotage de toutes les stratégies d’éducation inclusives de rassembler tous les partenaires sociaux à la lutte contre cette forme d’exclusion scolaire et de l’exploitation des femmes et des enfants; D’où la nécessité d’entreprendre dans le future proche des activités de plaidoyer et sensibilisation, de réinsertion scolaire et rattachage scolaire, de vulgarisation des textes légaux, d’appui aux femmes en activités génératrices des revenus;

- Que les **principales autorités et les humanitaires intervenant** en RDC procèdent au renforcement des mesures de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire car la Loi Cadre n° 005/86 précise que l'enseignement national a pour finalité la formation harmonieuse des Congolais sans distinction de sexe ni de leur catégorie sociale afin qu'ils deviennent des citoyennes et citoyens responsables, utiles à eux-mêmes et à la société, capables de promouvoir le développement du pays et la culture nationale.

AU NIVEAU DES AUTORITES LOCALES

- Que les **autorités locales** appliquent sans faille les différentes mesures prises au niveau national en rapport avec cette problématique ;
- Que **les autorités** s'engagent à combattre l'impunité des violences sexuelles ;
- Que **les autorités** accompagnent les organisations de la société civile dans la lutte contre ce phénomène aux conséquences multiples;

AU NIVEAU DE LA SOCIETE CIVILE

- Que les **Organisations de la Société Civile** sensibilisent et vulgarisent la population sur les droits fondamentaux des femmes et des enfants ;
- Que les **partenaires locaux** créent des centres de rattrapage scolaire pour les enfants déscolarisés vivant dans les concessions minières ;
- Que les **partenaires locaux** et internationaux créent des activités génératrices des revenus et les centres d'alphabétisation conscientisante pour les femmes et les filles mères, vivant dans les localités minières ;

Fait à Kananga, province du Kasai occidental, le 12 Nov. 2016

Pour les organisations du Réseau ForS- Pax

Bertin MASANSA MA -NKEMBA

Directeur Exécutif

+243 81 17 89 068

+243 9 91 98 95 94